

PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL ENSEIGNANT

PROCÉDURE DE REMBOURSEMENT

BUT

Cette procédure a pour but de définir et d'encadrer le processus de recevabilité et de remboursement des frais de perfectionnement du personnel enseignant du Collège Montmorency.

OBJECTIFS

L'amélioration continue de la qualité de l'enseignement est essentielle à la réalisation de la mission et à la mise en œuvre du projet éducatif du Collège, comme défini dans sa Politique institutionnelle de développement professionnel (PIDP). La procédure vise à faciliter l'application des dispositions de la convention collective du personnel enseignant.

Elle poursuit les objectifs suivants :

- a) favoriser l'accessibilité aux différentes activités de perfectionnement et le traitement équitable des demandes de perfectionnement;
- b) assurer une saine gestion du budget annuel pour le perfectionnement;
- c) encourager le développement des compétences professionnelles et pédagogiques;
- d) établir les priorités de perfectionnement en tenant compte des plans de développement stratégique et de réussite du Collège.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Définition du perfectionnement

Le perfectionnement est défini par le texte de la convention collective, au chapitre 7-1.00. Ce perfectionnement, en lien avec la discipline ou la profession, s'inscrit dans l'esprit de la Loi sur les compétences.

- a) Le comité de perfectionnement¹ reçoit et traite les demandes de remboursement qui proviennent des professeures et professeurs du Collège Montmorency;
- b) À moins d'entente entre les parties, le budget de perfectionnement ne s'applique pas au personnel enseignant du Service de la formation continue, clause 8-7.04;
- c) Les demandes de remboursement sont comptabilisées selon l'année financière du Collège, soit du 1^{er} juillet au 30 juin de chaque année.

Admissibilité au remboursement

Sont admissibles au remboursement des frais de perfectionnement :

- a) Le personnel enseignant réputé à temps complet, à temps partiel ou détenant une charge de cours à l'enseignement régulier qui a un contrat actif d'enseignement au moment de la formation;
- b) Le personnel enseignant en congé de perfectionnement sans salaire.

¹ Le comité de perfectionnement est un comité paritaire respectant la convention collective des enseignantes et des enseignants (7-4.00)

INFORMATIONS GÉNÉRALES (SUITE)

Limite

a) Perfectionnement individuel

Un montant maximum de 1 000 \$ par année financière pour toute formation individuelle;
* *Ce montant n'inclut pas les bourses.*

b) Perfectionnement collectif

Un montant de 10 % du fonds total du budget de perfectionnement de l'année antérieure.

TYPES DE PERFECTIONNEMENT

Perfectionnement crédité

Toute activité de formation menant à l'obtention de crédits universitaires ou équivalents dans le cadre d'un programme menant à un diplôme (par exemple : cours dans le cadre d'un programme d'études).

- Voir l'annexe 1 ci-jointe pour la liste des frais remboursés et les exclusions de remboursement.

Perfectionnement non crédité — individuel

Toute activité de formation en lien avec la discipline d'enseignement ou la pédagogie ne permettant pas l'obtention de crédits pouvant influencer sur la scolarité² (par exemple : stages, colloques, congrès, cours non crédité).

Objet de remboursement³:

Frais d'inscription obligatoires

Frais de séjour

<i>Repas⁴:</i>	<i>déjeuner</i>	<i>15,00 \$</i>
	<i>diner</i>	<i>20,00 \$</i>
	<i>souper</i>	<i>30,00 \$</i>

Logement : Selon les montants de la Procédure relative aux frais de déplacement du Collège (FIN.1) voir annexe 2 ci-jointe.

Frais de garde d'enfant : 45,00 \$/jour et nuit (maximum) des frais encourus par la formation, sur présentation d'une pièce justificative.

Frais de transport⁵: 0,42 \$/km (0,52 \$/km en covoiturage) seulement pour les déplacements dans un rayon de plus de 50 km du Collège. L'indemnité de parcours correspond à la distance entre le Collège et le lieu du perfectionnement ou distance excédentaire entre le domicile de la personne salariée et ce même lieu.

**Afin d'encourager le transport en commun, les titres de transport seront remboursés sur présentation d'une pièce justificative.*

Frais de stationnement : Sur présentation d'une pièce justificative lorsque les frais de déplacement sont remboursables.

² Lorsqu'il n'existe pas de perfectionnement supérieur au niveau collégial ou lorsqu'un cours de niveau collégial est pertinent pour le perfectionnement, le comité pourra considérer une demande de remboursement pour un tel perfectionnement. Par ailleurs, les cours de niveau collégial peuvent servir à une reclassification de scolarité lorsqu'ils répondent aux critères établis par le Ministère. Il est possible de suivre gratuitement des cours dispensés au Collège en s'adressant au Service de la formation continue et des services aux entreprises.

³ Les objets de remboursement sont détaillés dans la Procédure relative aux frais de déplacement du Collège (FIN.1).

⁴ Toutefois, si le coût d'un repas excède l'allocation maximum prévue, le remboursement pourra être effectué pourvu que la réclamation totale n'excède pas la somme des montants maximaux autorisés pour la journée (15\$+20\$+30\$). Pour une formation offerte dans un rayon de moins de 50 km du Collège, seul le diner peut être remboursé. Les consommations alcoolisées ne sont pas remboursables.

⁵ Sont exclus les frais de transport pendant la période de vacances. Pour les déplacements à l'extérieur du Québec, les frais réclamés ne doivent pas excéder les 2/3 du coût du billet d'avion ou de train. (Taxi non remboursable).

Perfectionnement non crédité — collectif

Toute activité de formation organisée et dont la facturation est forfaitaire pour un groupe et non par individu à la demande d'un groupe d'enseignants du Collège. Si d'autres catégories de personnel participent à la formation, elles seront facturées en proportion du nombre de participants.

PROCÉDURES À SUIVRE POUR LES DEMANDES DE REMBOURSEMENT

Perfectionnement individuel

Le remboursement des frais de perfectionnement est assujéti aux conditions suivantes :

- a) Les demandes doivent être transmises à l'aide du formulaire « Demande de remboursement » et vous devez y joindre :
 - ✓ Preuve d'inscription (attestations officielles, relevé de notes, etc.);
 - ✓ Facture ou reçu.
- b) La demande complétée (formulaire et pièces justificatives) doit être remise au Syndicat des enseignantes et enseignants du Collège Montmorency.
- c) Seuls les frais engagés durant l'année sont remboursés, soit du 1^{er} juillet au 30 juin en cours ou durant l'année précédente si la demande présentée n'excède pas un délai de 18 mois après la fin de l'activité.

Perfectionnement collectif

Le remboursement des frais de perfectionnement est assujéti aux conditions suivantes :

- a) Les demandes doivent être transmises le plus rapidement possible avant la tenue de la formation à la coordination du Service des ressources humaines, responsable du dossier enseignant, à l'aide du formulaire « Demande de remboursement » et vous devez y joindre :
 - ✓ La soumission;
 - ✓ La liste des personnes qui suivront la formation.
- b) Les demandes seront analysées par le comité de perfectionnement selon le calendrier établi. Elles ne seront acceptées que si le budget de l'année en cours le permet. Dans le cas contraire, une demande individuelle pourra être déposée, dans la mesure où elle est admissible.
- c) Les membres du comité ont la responsabilité de répartir les fonds du remboursement collectif de façon équitable.
- d) À la suite de la formation, la liste des personnes présentes devra être jointe à la demande de remboursement initiale.

Le formulaire de demande de remboursement des frais de perfectionnement est disponible sur l'intranet.

BOURSES D'ÉTUDES

Montant alloué lors d'un congé de perfectionnement sans salaire (7-3.00) afin de rédiger la thèse ou le mémoire.

Caractéristiques de la bourse :

- a) Trois bourses de 5 000 \$/année pourront être accordées en fonction des disponibilités budgétaires;
- b) Le montant de la bourse n'inclut pas les frais de scolarité;
- c) Les bourses seront attribuées au prorata du congé de perfectionnement obtenu, jusqu'à concurrence de 2 500 \$ par session.

Procédures :

Pour obtenir une bourse, il faut procéder ainsi :

- a) Obtenir préalablement un congé de perfectionnement sans salaire du Collège;
- b) Présenter une demande au Comité de perfectionnement au début des sessions;
- c) Joindre une preuve d'inscription à une ou des activités de perfectionnement à temps complet ou équivalent au prorata du congé obtenu.

Modalité de paiement :

- a) À la suite de la demande, le comité de perfectionnement attribue une première tranche correspondant à la moitié de la bourse annuelle;
- b) Sur présentation d'une attestation de poursuite ou de fin de perfectionnement, le comité de perfectionnement verse la deuxième tranche;⁶
- c) En cas de démission, pendant ou au terme d'un congé de perfectionnement, le montant reçu devra être remboursé. De plus, pour conserver une bourse obtenue, la personne devra travailler au Collège pendant une durée au moins équivalente au congé accordé.

Encouragement à l'accès à l'égalité

Montant alloué à une professeure désireuse de se perfectionner dans une discipline où les objectifs numériques en vue de l'accès à l'égalité ne sont pas atteints.

a) Ordre de priorité d'attribution des bourses lorsqu'il y a plus de deux demandes :

1. La plus faible scolarité;
2. Un projet dans le but de se réorienter dans une discipline où les objectifs numériques en vue de l'égalité ne sont pas atteints;
3. Le projet le plus pertinent par rapport aux objectifs d'accès à l'égalité.

b) Modalités de paiement :

1. À la suite de la demande, le comité attribue une première tranche à la personne récipiendaire correspondant à la moitié de la bourse;
2. Sur présentation d'une attestation de poursuite ou de fin de cours de perfectionnement, le comité verse la deuxième tranche;
3. Le personnel enseignant qui démissionnerait pendant ou au terme de son congé de perfectionnement devrait rembourser le montant qu'il a reçu. Il doit donc travailler au Collège pour une durée équivalente au congé accordé afin de conserver la bourse reçue.

⁶ Il est possible de présenter au comité des demandes de remboursement, pour des activités organisées par un regroupement de professeurs.

MEMBRES DU COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT 2017-2018

Renaud Bellemare, directeur adjoint des études, Service du développement pédagogique et de la réussite

Guillaume Dupuy, professeur, département des Sciences sociales

Christianne Kaddis, coordonnatrice, Service des ressources humaines

Caroline Lamond, directrice adjointe des études, Service des programmes et de l'enseignement

Marc-Élie Lapointe, professeur, département de Mathématiques

François Pepin, professeur, département de Technologie du génie civil

Sommaire des frais de scolarité et autres frais par établissement d'enseignement
Sommaire des frais remboursés selon la procédure en lien avec le comité de perfectionnement

Université du Québec à Montréal (UQAM)				Procédure – syndicat des enseignantes et enseignants		Procédure - syndicat personnel de soutien		Procédure - syndicat personnel professionnel	
Type de frais	Frais obligatoire	Frais par cotisation automatique <i>Procédure de désistement*</i>	Frais par contribution volontaire	Frais remboursés	Frais non remboursés	Frais remboursés	Frais non remboursés	Frais remboursés	Frais non remboursés
Frais d'admission	X			X		X		X	
Frais généraux	X			X		X		X	
Droits de scolarité	X			X		X		X	
Frais de prolongation cycles supérieurs avec mémoire ou thèse	X			X		X		X	
Service à la vie étudiante	X			X		X		X	
Frais technologiques	X			X		X		X	
Frais d'animation sportive	X			X		X		X	
Frais CANO (Radio-Étudiante)		X			X		X	X	
Frais CANO - Frais comité soutien aux parents étudiants		X			X		X	X	
Frais CANO - Frais GRIP-UQAM		X			X		X	X	
Frais CANO - Frais cotisations étudiantes		X			X		X	X	
Frais d'association		X			X		X	X	
Frais assurances collectives (ASEQ, ASEQ dentaire et ASEQ santé)		X			X		X		X

 Référence : <http://servicesfinanciers.uqam.ca/droits-de-scolarite-et-autres-frais.html>

Sommaire des frais de scolarité et autres frais par établissement d'enseignement
Sommaire des frais remboursés selon la procédure en lien avec le comité de perfectionnement

Université de Montréal				Procédure – syndicat des enseignantes et enseignants		Procédure - syndicat personnel de soutien		Procédure - syndicat personnel professionnel	
Type de frais	Frais obligatoire	Frais par cotisation automatique <i>Procédure de désistement*</i>	Frais par contribution volontaire	Frais remboursés	Frais non remboursés	Frais remboursés	Frais non remboursés	Frais remboursés	Frais non remboursés
Frais de scolarité - Droits de base	X			X		X		X	
Frais de services aux étudiants	X			X		X		X	
Frais de gestion	X			X		X		X	
Frais de soutien aux bibliothèques	X			X		X		X	
Frais de soutien aux technologies de l'enseignement	X			X		X		X	
Frais de droits d'auteur	X			X		X		X	
Frais d'associations étudiantes (FAÉCUM, FICSUM, UÉQ, autres associations)		X			X		X	X	
Frais radio étudiante (CISM)		X			X		X		X
Frais quartier Libre (journal)		X			X		X		X
Frais halte-garderie		X			X		X		X
Frais Fonds d'amélioration de la vie étudiante		X			X		X		X
Frais technologiques et de soutien		X			X		X		X
Frais assurance santé et dentaire (FAÉCUM et AGEFEP)		X			X		X		X

 Référence : <http://www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/droit-scolarite.html>

Sommaire des frais de scolarité et autres frais par établissement d'enseignement
Sommaire des frais remboursés selon la procédure en lien avec le comité de perfectionnement

HEC Montréal				Procédure – syndicat des enseignantes et enseignants		Procédure - syndicat personnel de soutien		Procédure - syndicat personnel professionnel	
Type de frais	Frais obligatoire	Frais par cotisation automatique <i>Procédure de désistement*</i>	Frais par contribution volontaire	Frais remboursés	Frais non remboursés	Frais remboursés	Frais non remboursés	Frais remboursés	Frais non remboursés
Frais de scolarité	X			X		X		X	
Frais pour les services aux étudiants (services aux étudiants, service de gestion de carrière, CEPSUM)	X			X		X		X	
Frais administratifs	X			X		X		X	
Frais généraux	X			X		X		X	
Frais technologiques	X			X		X		X	
Frais de droits d'auteur	X			X		X		X	
Frais d'encadrement et promotion	X			X		X		X	
Frais d'association étudiante	X				X		X	X	
Frais d'assurance responsabilité civile des associations étudiantes	X				X		X	X	
Frais - Campagne de financement de HEC Montréal / Don			X		X		X	X	
Frais assurances santé et dentaire (ASEQ)		X			X		X		X

 Référence : http://www.hec.ca/etudiant_actuel/mon_programme/faq_facturation.html#45947

Sommaire des frais de scolarité et autres frais par établissement d'enseignement
Sommaire des frais remboursés selon la procédure en lien avec le comité de perfectionnement

Université de Sherbrooke				Procédure – syndicat des enseignantes et enseignants		Procédure - syndicat personnel de soutien		Procédure - syndicat personnel professionnel	
Type de frais	Frais obligatoire	Frais par cotisation automatique <i>Procédure de désistement*</i>	Frais par contribution volontaire	Frais remboursés	Frais non remboursés	Frais remboursés	Frais non remboursés	Frais remboursés	Frais non remboursés
Frais d'inscription	X			X		X		X	
Droits de scolarité	X			X		X		X	
Frais de services administratifs	X			X		X		X	
Frais administratifs hors campus	X			X		X		X	
Frais de droits d'auteur	X			X		X		X	
Frais services à la vie étudiante	X			X		X		X	
Frais abonnement au service du sport et de l'activité physique	X			X		X		X	
Frais Campagne d'Avenirs et de Passions (FMSS)			X		X		X		X
Frais Fondation de l'UdeS – Fonds étudiant			X		X		X		X
Frais Fonds de maintien à la communauté étudiante (FINO)		X			X		X		X
Frais technologiques (FINO)		X			X		X		X
Frais Fonds Roger-Bernier		X			X		X		X
Frais pour associations étudiantes (FEUS, REMDUS)		X			X		X	X	
Frais pour autres cotisations étudiantes (Le journal « Le Collectif »)		X			X		X	X	
Frais pour autres cotisations étudiantes (Le journal « La Radio étudiante CFAK »)		X			X		X	X	
Frais en lien avec affiliation à l'union étudiante du Québec (UEQ)	X				X		X	X	
Frais assurances santé et dentaire (FEUS et REMDUS)		X			X		X		X

 Référence : <https://www.usherbrooke.ca/etudiants/services-administratifs/frais-scolaire/frais-inclus/>

*Procédure de désistement : Frais automatique pour lequel l'étudiant peut se faire rembourser selon certaines modalités de l'établissement d'enseignement

Sommaire des frais de scolarité et autres frais par établissement d'enseignement
Sommaire des frais remboursés selon la procédure en lien avec le comité de perfectionnement

École nationale d'administration publique (ENAP)				Procédure – syndicat des enseignantes et enseignants		Procédure - syndicat personnel de soutien		Procédure - syndicat personnel professionnel	
Type de frais	Frais obligatoire	Frais par cotisation automatique <i>Procédure de désistement*</i>	Frais par contribution volontaire	Frais remboursés	Frais non remboursés	Frais remboursés	Frais non remboursés	Frais remboursés	Frais non remboursés
Frais d'admission	X			X		X		X	
Droits de scolarité	X			X		X		X	
Frais pour services aux étudiants (SAE)	X			X		X		X	
Frais généraux	X			X		X		X	
Frais droits d'auteur	X			X		X		X	
Frais relatifs aux recueils de textes et notes de cours numériques	X			X		X		X	
Frais technologiques	X			X		X		X	
Frais de cotisations pour associations étudiantes (AEENAP)		X			X		X	X	
Frais de contributions au Fonds de développement (FUQ)		X			X		X		X

 Référence : http://www.enap.ca/enap/421/Droits_de_scolarite_et_autres_frais.enap

Sommaire des frais de scolarité et autres frais par établissement d'enseignement
Sommaire des frais remboursés selon la procédure en lien avec le comité de perfectionnement

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)				Procédure – syndicat des enseignantes et enseignants		Procédure - syndicat personnel de soutien		Procédure - syndicat professionnel	
Type de frais	Frais obligatoire	Frais par cotisation automatique <i>Procédure de désistement*</i>	Frais par contribution volontaire	Frais remboursés	Frais non remboursés	Frais remboursés	Frais non remboursés	Frais remboursés	Frais non remboursés
Frais d'inscription	X			X		X		X	
Droits de scolarité	X			X		X		X	
Frais généraux	X			X		X		X	
Frais d'association étudiante (Campus et autres)	X			X		X		X	
Frais vie étudiante	X			X		X		X	
Frais don à la Fondation de l'UQAT	X			X		X		X	
Frais contribution au Fonds de bourses	X			X		X		X	
Frais de service aux étudiants	X			X		X		X	
Frais redevance pour les droits d'auteur	X			X		X		X	
Don à la Fondation	X				X		X	X	
Frais technologiques	X			X		X		X	

Référence : http://www.uqat.ca/etudes/inscription/?menu=iu_frais&sousmenu=iu_frais

Sommaire des frais de scolarité et autres frais par établissement d'enseignement
Sommaire des frais remboursés selon la procédure en lien avec le comité de perfectionnement

Université du Québec en Outaouais (UQO)				Procédure – syndicat des enseignantes et enseignants		Procédure - syndicat personnel de soutien		Procédure - syndicat personnel professionnel	
Type de frais	Frais obligatoire	Frais par cotisation automatique <i>Procédure de désistement*</i>	Frais par contribution volontaire	Frais remboursés	Frais non remboursés	Frais remboursés	Frais non remboursés	Frais remboursés	Frais non remboursés
Frais d'admission	X			X		X		X	
Droits de scolarité	X			X		X		X	
Frais généraux	X			X		X		X	
Frais cotisation pour les Services aux étudiants	X			X		X		X	
Frais pour équipements sportifs	X			X		X		X	
Frais cotisation d'associations étudiantes	X			X		X		X	
Frais technologiques	X			X		X		X	
Frais pour droits d'auteur	X			X		X		X	
Frais régime collectif - soins de santé et dentaire (AGE-UQO)		X			X		X		X

 Référence : <http://uqo.ca/sites/default/files/fichiers-uqo/droits-scolarite.pdf>

Sommaire des frais de scolarité et autres frais par établissement d'enseignement
Sommaire des frais remboursés selon la procédure en lien avec le comité de perfectionnement

Université McGill				Procédure – syndicat des enseignantes et enseignants		Procédure - syndicat personnel de soutien		Procédure - syndicat personnel professionnel	
Type de frais	Frais obligatoire	Frais par cotisation automatique <i>Procédure de désistement*</i>	Frais par contribution volontaire	Frais remboursés	Frais non remboursés	Frais remboursés	Frais non remboursés	Frais remboursés	Frais non remboursés
Frais d'inscription	X			X		X		X	
Droits et frais de scolarité	X			X		X		X	
Frais de technologies de l'information	X			X		X		X	
Frais redevances de droits d'auteur	X			X		X		X	
Frais généraux d'administration	X			X		X		X	
Frais d'association étudiante	X			X		X		X	
Frais de services aux étudiants	X			X		X		X	
Frais d'athlétisme et de loisirs	X			X		X		X	
Frais régimes d'assurances complémentaires (AEUM, AECM)		X			X		X		X

 Référence : <http://www.mcgill.ca/student-accounts/fr/droits-et-frais/frais-autres/droits-obligatoires>

Sommaire des frais de scolarité et autres frais par établissement d'enseignement
Sommaire des frais remboursés selon la procédure en lien avec le comité de perfectionnement

Université Concordia				Procédure – syndicat des enseignantes et enseignants		Procédure - syndicat personnel de soutien		Procédure - syndicat personnel professionnel	
Type de frais	Frais obligatoire	Frais par cotisation automatique <i>Procédure de désistement*</i>	Frais par contribution volontaire	Frais remboursés	Frais non remboursés	Frais remboursés	Frais non remboursés	Frais remboursés	Frais non remboursés
Tuition fees	X			X		X		X	
Administrative fee	X			X		X		X	
Student service fee	X			X		X		X	
Recreation & athletics fee	X			X		X		X	
Technology infrastructure fee	X			X		X		X	
Copyright fee	X			X		X		X	
Registration fee	X			X		X		X	
Student association & activity Fees	X			X		X		X	
Concordia student health & dental care plan		X			X		X		X

 Référence : <http://www.concordia.ca/admissions/tuition-fees/how-fees-are-billed.html>

Sommaire des frais de scolarité et autres frais par établissement d'enseignement
Sommaire des frais remboursés selon la procédure en lien avec le comité de perfectionnement

Université Laval				Procédure – syndicat des enseignantes et enseignants		Procédure - syndicat personnel de soutien		Procédure - syndicat professionnel	
Type de frais	Frais obligatoire	Frais par cotisation automatique <i>Procédure de désistement*</i>	Frais par contribution volontaire	Frais remboursés	Frais non remboursés	Frais remboursés	Frais non remboursés	Frais remboursés	Frais non remboursés
Frais de gestion	X			X		X		X	
Droits de scolarité	X			X		X		X	
Frais afférents	X			X		X		X	
Frais des associations		X			X		X	X	
Frais d'encadrement langues	X			X		X		X	
Frais modernisation de la gestion des études	X			X		X		X	
Frais technologiques	X			X		X		X	
Frais Don à la Fondation de l'Université Laval (FUL)		X			X		X		X
Frais Fonds d'investissement étudiant		X			X		X		X
Frais assurances santé et dentaire (ASEQ/CADEUL, ASEQ/AELIES)		X			X		X		X

Référence : <https://www2.ulaval.ca/les-etudes/droits-de-scolarite/calcul-des-droits-et-des-frais-de-scolarite/description-des-droits-de-scolarite-et-autres-frais.html>

Sommaire des frais de scolarité et autres frais par établissement d'enseignement
Sommaire des frais remboursés selon la procédure en lien avec le comité de perfectionnement

TELUQ				Procédure – syndicat des enseignantes et enseignants		Procédure - syndicat personnel de soutien		Procédure - syndicat personnel professionnel	
Type de frais	Frais obligatoire	Frais par cotisation automatique <i>Procédure de désistement*</i>	Frais par contribution volontaire	Frais remboursés	Frais non remboursés	Frais remboursés	Frais non remboursés	Frais remboursés	Frais non remboursés
Frais généraux	X			X		X		X	
Frais de scolarité	X			X		X		X	
Frais liés aux services aux étudiants	X			X		X		X	
Frais liés à la technologie	X			X		X		X	
Frais Don à la Fondation de l'Université du Québec		X			X		X		X
Cotisation à l'AÉTÉLUQ		X			X		X		X

 Référence : <https://www.telug.ca/site/documents/etudes/BR-01.pdf>

CÉGEP À DISTANCE				Procédure – syndicat des enseignantes et enseignants		Procédure - syndicat personnel de soutien		Procédure - syndicat personnel professionnel	
Type de frais	Frais obligatoire	Frais par cotisation automatique <i>Procédure de désistement*</i>	Frais par contribution volontaire	Frais remboursés	Frais non remboursés	Frais remboursés	Frais non remboursés	Frais remboursés	Frais non remboursés
Droits d'inscription	X			X		X		X	
Droits de scolarité	X			X		X		X	
Droits afférents et droits d'autre nature	X			X		X		X	
Droits d'admission	X			X		X		X	
Frais cotisation à l'association générale des étudiants du Collège de Rosemont (AGECR)		X			X		X		X
Frais liés à la technologie	X			X		X		X	

 Référence : <https://www.cegepadistance.ca/accueil-etudiant/admission-et-inscription/frais-a-debourser>

*Procédure de désistement : Frais automatique pour lequel l'étudiant peut se faire rembourser selon certaines modalités de l'établissement d'enseignement

Tableau des coûts de remboursement pour le logement

Liste de quelques villes du Québec

Ville	Janvier –Avril	Mai – août	septembre – décembre
Alma QC	\$114	\$114 mai - \$117 juin - \$130 juillet et août	\$130 septembre - \$117 octobre - \$114 novembre et décembre
Amos QC	\$119	\$119	\$119
Amqui QC	\$100	\$100 mai - \$107 juin à août	\$107 septembre - \$100 octobre à décembre
Ancienne-Lorette QC	\$112	\$112 mai et juin - \$131 juillet et août	\$112
Baie-Comeau QC	\$113	\$113 mai - \$114 juin à août	\$114 septembre et octobre - \$113 novembre et décembre
Baie-Saint-Paul QC	\$186	\$186 mai et juin - \$200 juillet et août	\$186
Beauport QC	\$100	\$100 mai et juin - \$127 juillet et août	\$105 septembre - \$100 octobre à décembre
Bécancour QC	\$153	\$164	\$164 septembre et octobre - \$153 novembre et décembre
Bromont QC	\$113	\$113 mai - \$115 juin - \$145 juillet - \$151 août	\$151 septembre - \$137 octobre à décembre
Chicoutimi QC	\$120	\$120 mai - \$140 juin à août	\$131 septembre - \$120 octobre à décembre
Gaspé QC	\$113	\$113 mai - \$124 juin à août	\$124 septembre - \$113 octobre à décembre
Gatineau (centre-ville) QC	\$175	\$175	\$175
Gatineau QC	\$149	\$166	\$166 septembre et octobre - \$149 novembre et décembre
Granby QC	\$115 janvier à mars - \$126 avril	\$126 mai et juin - \$142 juillet et août	\$142 septembre - \$126 octobre - \$115 novembre et décembre
Iles-de-la-Madeleine QC	\$110	\$110 mai - \$138 juin à août	\$138 septembre - \$110 octobre à décembre
Jonquière QC	\$120	\$120 mai - \$140 juin à août	\$131 septembre - \$120 octobre à décembre
La Baie QC	\$120	\$120 mai - \$140 juin à août	\$131 septembre - \$120 octobre à décembre
La Pocatière QC	\$105	\$105	\$105
Lévis QC	\$129	\$146 mai et juin - \$148 juillet - \$151 août	\$146 septembre et octobre - \$129 novembre et décembre
Longueuil QC	\$118	\$128	\$128 septembre et octobre - \$118 novembre et décembre
Matane QC	\$104	\$104 mai - \$118 juin à août	\$104
Mont-Laurier QC	\$112	\$112	\$112
Mont St-Hilaire QC	\$125	\$125	\$125
Montréal QC	\$133 janvier et février - \$135 mars - \$146 avril	\$156	\$155 septembre - \$146 octobre - \$135 novembre et décembre
Montréal (centre-ville) QC	\$154 janvier à mars - \$157 avril	\$170	\$170 septembre et octobre - \$159 novembre et décembre

*Procédure de désistement : Frais automatique pour lequel l'étudiant peut se faire rembourser selon certaines modalités de l'établissement d'enseignement

Ville	Janvier –Avril	Mai – août	septembre – décembre
Mont-Tremblant QC	\$165	\$165 mai - \$176 juin à août	\$176 septembre - \$165 octobre à décembre
Percé QC	\$100	\$100 mai - \$131 juin - \$151 juillet et août	\$131 septembre - \$100 octobre à décembre
Québec (centre-ville) QC	\$151	\$153 mai - \$170 juin à août	\$170 septembre et octobre - \$156 novembre et décembre
Québec QC	\$129	\$134 mai - \$145 juin - \$148 juillet et août	\$145 septembre - \$134 octobre - \$129 novembre et décembre
Rimouski QC	\$106	\$106 mai - \$108 juin - \$129 juillet et août	\$123 septembre - \$108 octobre - \$106 novembre et décembre
Rivière-du-Loup QC	\$110	\$110 mai - \$121 juin à août	\$121 septembre et octobre - \$110 novembre et décembre
Saguenay QC	\$120	\$120 mai - \$140 juin à août	\$131 septembre - \$120 octobre à décembre
Saint-George-de-Beauce QC	\$109	\$109	\$109
Saint-Jean-sur-Richelieu QC	\$117	\$120 mai et juin - \$121 juillet et août	\$120 septembre - \$117 octobre à décembre
Sept-Iles QC	\$105 janvier et février - \$109 mars et avril	\$109 mai - \$112 juin à août	\$112 septembre et octobre - \$109 novembre et décembre
Sherbrooke QC	\$136	\$143	\$143 septembre - \$140 octobre à décembre
Sorel QC	\$147	\$147	\$147
St. Félicien QC	\$116	\$116 mai - \$165 juin à août	\$165 septembre - \$118 octobre à décembre
St-Hyacinthe QC	\$117	\$132	\$132 septembre et octobre - \$117 novembre et décembre
St-Jérôme QC	\$109	\$109 mai et juin - \$114 juillet et août	\$109
Ste-Agathe-des-Monts QC	\$104	\$104 mai et juin - \$115 juillet et août	\$104
Ste-Anne-des-Monts QC	\$100	\$100 mai - \$109 juin - \$120 juillet et août	\$109 septembre - \$100 octobre à décembre
Ste-Foy QC	\$129	\$134 mai - \$145 juin - \$148 juillet et août	\$145 septembre - \$134 octobre - \$129 novembre et décembre
Thetford Mines QC	\$118 janvier et février - \$120 mars et avril	\$120 mai - \$124 juin à août	\$120
Trois-Rivières QC	\$108 janvier et février - \$139 mars et avril	\$139	\$139
Val-d'Or QC	\$144	\$144	\$144
Valleyfield QC	\$143	\$143	\$143

Information tirée du tableau gouvernemental sur les frais d'hébergement dans les villes canadiennes.

(<http://rehelv-acrd.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ACRDS/preface-fra.aspx#canadien>)

Ces informations peuvent être modifiées à tout moment.

Dernière mise à jour : A-2017